



# Le Plan d'action pour le patrimoine écrit :

→ **COORDONNER, ACCOMPAGNER, ÉVALUER**

## FABIEN PLAZANNET

Direction du livre et de la lecture  
fabien.plazannet@culture.gouv.fr

Archiviste-paléographe, Fabien Plazannet est conservateur général des bibliothèques au département des Politiques documentaires et patrimoniales de la DLL, après avoir occupé divers postes à la BnF. Il a collaboré au Mémento de l'action culturelle (Weka, 2003).

Le Plan d'action pour le patrimoine écrit a été conçu par le ministère de la Culture et de la Communication au printemps 2004 avec, comme ambition, l'amélioration des conditions de conservation et de valorisation des fonds patrimoniaux de bibliothèque conservés en région. Ce plan ne s'est pas construit sur un terrain vierge<sup>1</sup> : pour le Ministère, il s'est d'abord agi de mieux connaître la situation des collections et les politiques menées par les collectivités territoriales, puis d'apprécier dans quelle mesure l'action de l'État pouvait compléter efficacement ce qui était déjà fait.

En 2005-2006, une première phase du Plan d'action a porté sur la réalisation d'une enquête nationale. Ses principaux résultats, en ligne depuis janvier 2007, ont révélé l'importance des fonds non inventoriés ni catalogués (plus de 30 % des collections conservées en bibliothèque municipale) et un état physique des documents patrimoniaux plutôt préoccupant (près de 30 % des documents considérés en mauvais état par les bibliothécaires qui en ont la charge<sup>2</sup>). L'enquête a également dégagé un certain nombre d'orientations au sein des politiques des collectivités locales.

À partir de ces éléments, les Drac (directions régionales des affaires culturelles) ont développé des plans d'action régionaux, feuilles de route fixant des priorités pour chaque région

(plan de numérisation concertée, de conservation partagée, opérations de formation, de rétroconversion, d'inventaire, expositions, etc.) et proposant une répartition des tâches entre les acteurs locaux (les bibliothèques, parfois les services d'archives, les musées...), régionaux (les Drac, les agences de coopération, les centres de formation, l'université...) et nationaux (la Bibliothèque nationale de France). Une quinzaine de régions sont dotées de tels dispositifs, aujourd'hui bien implantés.

Les collectivités territoriales ont, dans leur grande majorité, bien accueilli le Plan d'action et programmé sur sa lancée des opérations de traitement, de conservation ou de valorisation de leur patrimoine s'inscrivant dans les démarches nationale et régionale et partiellement financées sur leurs propres ressources. Parmi de nombreux exemples, on citera :

- les opérations de traitement bibliographique sur les bibliothèques populaires et les fonds jeunesse au XIX<sup>e</sup> siècle par la ville de Toulouse ;
- la création ou le développement de bases bibliographiques ou de catalogues collectifs régionaux (projet « Imprimés et imprimeurs en Lorraine » par les villes de la fédération du Sillon lorrain<sup>3</sup>, catalogue Maduvil en Limousin, soutenu par la ville de Limoges et l'université<sup>4</sup>...);
- l'émergence de projets de mise en valeur ou de catalogage des fonds anciens départementaux (dans l'Indre,

1. Rapport de Louis Desgraves, *Le patrimoine des bibliothèques*, 1982 (rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture).

2. [www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm) rubrique « Plan d'action pour le patrimoine écrit ».

3. Un colloque à l'université de Nancy fera le point sur l'avancement de ce projet du 4 au 6 décembre 2008.

4. <http://maduvil.limoges.fr>

le Val-d'Oise, le Jura<sup>5</sup>, avec le soutien des conseils généraux) ou régionaux (en Nord-Pas-de-Calais, porté par l'association « Lire à Roubaix »; en Picardie, coordonné par l'agence régionale Picasco, avec le soutien de la BnF);

- enfin l'organisation de remarquables expositions (« Bestiaire du Moyen Âge » à Troyes et, en 2009, à Angers, autour de la bibliothèque du roi René) ou manifestations de découverte auprès du grand public (opération « De la médiathèque de Saint-Denis à la BnF : la découverte d'un grand scriptorium au Moyen Âge » proposée par la ville de Saint-Denis)

Il faut aussi saluer le rôle des structures régionales pour le livre qui ont su créer des cadres de collaboration autour du patrimoine : mise en place d'un réseau de cabinets d'arts graphiques en Haute-Normandie par l'agence régionale pour le livre, création d'une coopérative de prêt de matériel de conservation en Bourgogne par le centre régional du livre, etc., sans oublier la réalisation des enquêtes sur le patrimoine qu'elles ont menées avec une grande efficacité.

## De nouveaux outils : 2007-2008

Au début de l'année 2007, le ministère de la Culture et de la Communication a dressé un bilan d'étape du Plan d'action, et le directeur du livre et de la lecture, Benoît Yvert, a souhaité renforcer le Plan en développant de nouvelles initiatives :

1. En premier lieu, mieux coordonner les différentes actions, en favorisant la *systématisation des plans d'action régionaux* (moins d'une dizaine de régions en étaient alors dotées). Il s'est aussi agi, en étroite concertation avec la BnF et les Drac concernées, de mieux délimiter les champs d'intervention des outils de coopération existants : les fonds régionaux d'acquisition (et de restauration) des bibliothèques (Fr(r)ab), les volets patrimoniaux et/ou numérisation des

conventions de projets État-Région (CPER), les conventions particulières entre l'État, les collectivités et/ou les structures régionales pour le livre, ou encore les nouveaux pôles associés régionaux, proposés par la BnF depuis l'année 2005 et dont les premières conventions venaient d'être signées (en Auvergne en 2005 puis en Bourgogne en 2006<sup>6</sup>).

2. Ensuite, accompagner plus fortement l'effort des collectivités territoriales par la mise en place d'un dispositif de soutien financier de l'État aux projets patrimoniaux les plus remarquables, assurant une grande transparence : c'est la création de *l'appel à projets Patrimoine écrit*. Conçu sur le modèle de l'appel à projets Numérisation de la Mission de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture, ce nouveau dispositif doté de 200 000 € en 2007, puis 300 000 € en 2008, a permis, en deux ans, d'aider 28 projets patrimoniaux différents, dont 10 projets régionaux ou collectifs.

3. Dernier axe, mieux connaître et évaluer les opérations passées et en cours par la création d'un *Observatoire du patrimoine écrit en région (Oper)*, destiné à présenter les acteurs, les moyens, les réalisations et les projets dans le domaine du patrimoine écrit des bibliothèques, au niveau régional. Réalisée à partir de l'automne 2007 par la Direction du livre et de la lecture (DLL), une première version de cet observatoire a été mise en ligne fin juin 2008<sup>7</sup>. Pour chaque région, une fiche de synthèse propose un panorama des politiques régionales autour du patrimoine des bibliothèques, en dix rubriques distinctes : orientations générales, réseaux documentaires, catalogues collectifs et numérisation, conservation,

acquisitions remarquables, formation, valorisation, missions des agences régionales de coopération et contacts pratiques, coordonnées des principales bibliothèques patrimoniales, bibliographie succincte.

Par ailleurs, une version interne de l'observatoire, non accessible en ligne, rassemble des données budgétaires ainsi que des documents complémentaires. Alimenté par de nombreux acteurs (Drac, BnF, Inspection générale des bibliothèques,

“Le succès le plus important du Plan d'action pour le patrimoine écrit est d'être devenu un dispositif dont se réclament beaucoup de programmes patrimoniaux, au nom d'objectifs partagés par les professionnels, les élus et l'administration”

agences de coopérations, Fédération interrégionale du livre et de la lecture, bibliothèques elles-mêmes) et tenu à jour par la DLL, cet observatoire sera actualisé deux fois par an, en janvier et en juillet. À noter que la mise en place de l'Oper s'est elle-même intégrée au sein du projet de site « Patrimoine écrit », mis en ligne en juin 2008 (cf. encadré p. 18).

Mentionnons aussi, depuis 2005, l'organisation par le ministère de la Culture des *Journées Patrimoine écrit*, en partenariat avec des collectivités territoriales et la BnF, afin de confronter

5. Projet « Description et valorisation du patrimoine écrit du pays de Revermont : Salins – Comté de Grimont (Poligny) – Val-de-la-Cuisance (Arbois) ».

6. Exemple de convention (le cas de la Bourgogne) : [www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/OPER/bourgogne/convPoleAss.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/OPER/bourgogne/convPoleAss.pdf)

7. [www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm)

les points de vue de spécialistes et de donner un large écho à des expériences locales autour d'un thème du patrimoine des bibliothèques : les incunables à Tours en 2005, les manuscrits à Orléans en 2006, la presse à Rennes, en 2007 et en 2008, la restauration des collections de bibliothèque à Toulouse.

Enfin, ces efforts de l'État en région ont continué de s'appuyer sur les programmes nationaux mis en œuvre par la Bibliothèque nationale de France. La BnF dispose d'un budget spécifique pour les opérations de coopération régionale, porté par le ministère de la Culture à 3 millions d'euros depuis 2005 (+ 10 %). L'établissement public est ainsi parvenu à la fois à relancer les rétroconversions des catalogues de fonds anciens et locaux, en s'intéressant désormais au XIX<sup>e</sup> siècle, à mieux soutenir la collecte du dépôt légal imprimeur, à moderniser le Catalogue collectif de France (par la création d'un portail multimédia et l'informatisation du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France<sup>8</sup>) ou encore à participer à l'organisation de remarquables expositions patrimoniales aux côtés de grandes bibliothèques municipales : citons récemment la belle exposition « Arthur : une légende en devenir », inaugurée en juillet 2008 à Rennes, à la bibliothèque des Champs libres.

## Nouveaux enjeux : à partir de 2009

Avec un recul de cinq années, on peut considérer que le succès le plus important du Plan d'action pour le patrimoine écrit est d'avoir rencontré un large écho auprès des collègues et d'être devenu un dispositif dont se réclament beaucoup de programmes patrimoniaux, au nom d'objectifs partagés par les professionnels, les élus et l'administration.

Autres succès de taille, la multiplication des démarches concertées, régionales ou collectives (relance des plans de conservation partagés, plans

## Enquête sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Dans un contexte marqué par l'autonomie des établissements et leur intérêt, parfois récent, pour la richesse de leurs fonds, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité lancer une enquête pour acquérir une connaissance précise de ce patrimoine méconnu et déterminer les chantiers prioritaires nécessaires à son signalement, sa conservation et sa valorisation.

De cette enquête est attendue une cartographie des fonds patrimoniaux culturels et scientifiques, véritable outil de pilotage d'une politique patrimoniale à construire, en concertation étroite avec le ministère de la Culture et de la Communication notamment. Dans cette perspective, trois axes de travail ont été privilégiés :

- recenser les besoins en termes de signalement des collections pour en déduire le périmètre des éventuelles opérations de rétroconversion nécessaires ;
  - préciser l'état et les conditions de conservation des collections ;
  - recenser les opérations de valorisation relatives à ce patrimoine, en lien avec Numes, inventaire en ligne des projets de numérisation dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont la réalisation est en cours.
- Autant d'informations qui permettront de préparer également, dans les meilleures conditions possibles, la dévolution des biens mobiliers (dont les collections patrimoniales) aux universités qui en feront la demande dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ces trois thèmes principaux ont été repris et développés dans un formulaire d'enquête, fruit d'une collaboration entre des représentants de l'Inspection générale des bibliothèques, des bibliothèques universitaires, de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture et Direction des archives de France). Ce formulaire est disponible en ligne sur le site de la Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique\*.

Diffusée au mois de juin 2008 auprès de l'ensemble des services communs de la documentation, y compris les bibliothèques intégrées et les bibliothèques associées sur la base du volontariat, et des bibliothèques de grands établissements, cette enquête a été menée en concertation avec le réseau des Maisons des sciences de l'homme – instigateur d'une enquête sur les archives conservées dans les laboratoires de sciences humaines et sociales. Elle offre ainsi la perspective d'un inventaire coordonné entre l'enseignement supérieur et la recherche, dans le domaine des sciences humaines et sociales pour commencer.

Elle a également été portée à l'information de bibliothèques relevant d'autres ministères, tels que le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice ou le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Le nombre de réponses spontanées de ces dernières bibliothèques traduit l'intérêt de partager ce formulaire avec les institutions concernées pour élargir la base de cette cartographie.

À la date finale de réception de l'enquête, fixée au 30 septembre 2008, le taux de réponse des établissements était proche de 75 %, traduisant un vif enthousiasme des bibliothèques et leur préoccupation forte sur cette question du patrimoine. Un premier dépouillement devrait permettre d'établir un état des lieux sommaire pour la fin de l'année et d'envisager, sur 2009, un traitement détaillé et spécifique de chacune des trois thématiques principales : signalement, conservation et valorisation. Les résultats seront rendus publics sous la forme d'un rapport et d'une base de données en ligne, reflet de cette cartographie.

**Valérie Néouze**

Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique  
Valerie.neouze@education.gouv.fr

8. Consultable en ligne : <http://ccfr.bnf.fr/index.html>

\* [www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/patrimoine/patrimoine.htm](http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/patrimoine/patrimoine.htm)

concertés de numérisation – en Picardie, en Languedoc-Roussillon –, de catalogage ou de rétroconversion – Bretagne, Bourgogne, Île-de-France, etc. –, création et développement de bases bibliographiques ou de portails documentaires régionaux – Rhône-Alpes, Limousin), ou encore le lancement de grands programmes nationaux: signalons la signature, à l'été 2008, d'une convention entre la BnF, la Direction de la musique et de la danse du ministère de la Culture et la DLL concernant l'informatisation des catalogues de la collection « Patrimoine musical en région », destinés à intégrer à moyen terme le portail du CCFr<sup>9</sup>.

Cependant, le Plan d'action pour le patrimoine écrit a encore de l'ouvrage pour de nombreuses années. Sans dresser un panorama exhaustif des tâches à mener – l'essentiel devant demeurer la poursuite des chantiers de catalogage, de conservation préventive, de mise en sécurité et de formation engagés dans le cadre des plans régionaux –, on peut esquisser plusieurs pistes pour les prochaines années.

Premier axe, le développement de l'Observatoire du patrimoine écrit: il s'agira pour la DLL, les Drac et leurs partenaires d'enrichir cet observatoire d'informations sur les *actions patrimoniales des collectivités régionales*, pour l'instant encore peu décrites, et sur le patrimoine écrit en outre-mer et de proposer des synthèses cartographiques illustrant clairement les situations régionales ou dressant de façon transversale des bilans nationaux: importance réelle des collections de fonds anciens, taux de signalement, amplitude horaire des bibliothèques patrimoniales, etc. Reconnaissons-le, le niveau d'information des services de l'État est parfois insuffisant, souvent dispersé.

Deuxième axe, le renforcement des *partenariats avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* qui a souhaité, à son tour, mener une grande enquête sur le patrimoine écrit dans les universités, conçue en 2007 et réalisée cette année<sup>10</sup>. Les résultats de cette enquête donneront certaine-

ment à nos collègues de l'enseignement supérieur matière à une riche programmation, et on peut envisager de nouveaux échanges d'expériences et, dans certains cas sans doute, des actions communes, notamment en matière de numérisation, de conservation partagée ou de catalogues col-

“L'intérêt du Plan d'action pour le patrimoine écrit sera de continuer à proposer un cadre d'action et de collaboration suffisamment souple pour intégrer, à des rythmes différents, les actions les plus ponctuelles comme les projets de très long terme”

lectifs. Une réflexion collégiale sur les publics du patrimoine écrit et l'utilisation des collections patrimoniales par les publics jeunes et étudiants pourrait aussi être intégrée dans ces chantiers.

Troisième axe, le travail entrepris avec l'informatisation du Catalogue général des manuscrits doit être achevé, ce qui implique d'une part la définition d'un processus d'enrichissement et de correction des catalogues mis en ligne, cohérent pour les centaines de bibliothèques présentes dans ce catalogue, quelle que soit leur taille, d'autre part, la création d'un *portail national des manuscrits*, afin d'offrir aux internautes un point accès unique aux notices, aux images et aux textes numérisés et de garantir une conservation pérenne des données numériques. Les

travaux de ces deux chantiers, le second associant les deux ministères, la BnF, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), ont commencé au printemps et à l'été 2008.

Quatrième axe, lié au précédent, la poursuite de la réalisation des *grands catalogues nationaux*. D'une part, nous venons de l'évoquer, l'informatisation des quelque 30 catalogues de la collection « Patrimoine musical en région » (environ 50 000 notices), avec, pour objectif, la réalisation d'une base nationale en ligne, consultable via le CCFr et reliée au Répertoire international des sources musicales (RISM); d'autre part, la poursuite de la *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale* (Bipfpig), entreprise depuis 1964 et dont une vingtaine de volumes départementaux demeurent à publier pour qu'on parvienne à une couverture nationale complète. Enfin, une informatisation des catalogues régionaux des incunables, avec le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours (CESR), est aussi en projet.

Un cinquième axe pourrait prendre la forme d'une réflexion à tenir sur les conditions d'un emploi accru du *concours particulier des bibliothèques* au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur du patrimoine, notamment au bénéfice des conditions de conservation et de sécurité en magasin.

Dernier axe enfin, qui dépasse le cadre du Plan d'action, l'État doit tirer les conclusions de la double réflexion en cours sur l'évolution de la mise à disposition des conservateurs d'État en bibliothèque classée et sur le statut des collections, dont deux rapports de l'Inspection générale des bibliothèques, attendus à l'automne 2008, constitueront la première étape.

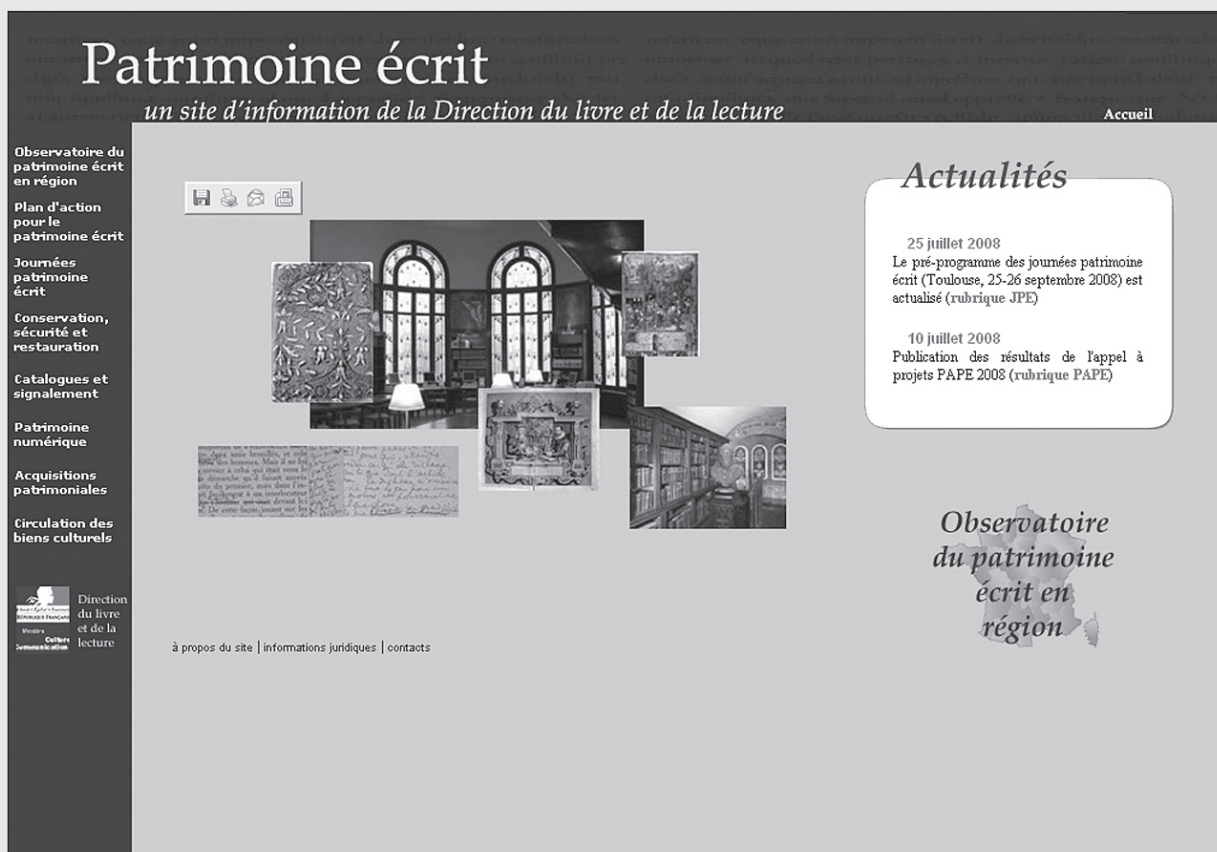
Les chantiers sont donc nombreux et les deux ou trois prochaines années ne permettront pas de tout réaliser. L'intérêt du Plan d'action pour le patrimoine écrit sera de continuer à proposer un cadre d'action et de collaboration suffisamment souple pour intégrer, à des rythmes différents, les actions les plus ponctuelles comme les projets de très long terme. ●

Septembre 2008

9. <http://ccfr.bnf.fr>

10. Voir l'encadré de Valérie Néouze, p. 16.

# Un site internet pour le patrimoine des bibliothèques



## Faire connaître et collaborer

Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le ministère de la Culture a lancé le site « Patrimoine écrit\* ». Consacré au patrimoine des bibliothèques et à l'action de l'État en région, ce nouveau site web a deux grands objectifs :

- mieux faire connaître les actions patrimoniales des bibliothèques, programmes de fond comme actions ponctuelles ;
- renseigner sur les missions et l'appui possible des services de l'État : cadre réglementaire, expertise technique ou aide financière.

La décision de création de ce site a été prise à la suite des travaux du projet Livre 2010 qui avait pointé l'intérêt d'une plus grande

mise en commun des expériences menées en bibliothèque autour du patrimoine. De discussions avec de nombreux collègues, il est également apparu à la Direction du livre et de la lecture que les programmes nationaux, les politiques régionales, les aides de l'État gagneraient à être clairement présentés sur un site unique. Enfin, il a semblé utile de créer des rapprochements entre des ressources en ligne de premier ordre sur le patrimoine écrit : sites de bibliothèques étrangères, du Centre national de la recherche scientifique, de la Bibliothèque nationale de France, autres sites du ministère de la Culture, catalogues collectifs, etc.

Le site Patrimoine écrit se veut ainsi un outil pour collaborer davantage, même si de nombreuses actions concertées sont déjà condui-

tes à différents niveaux, comme on le verra en parcourant les rubriques de ce portail encore expérimental.

## Une approche thématique

La fabrication du site, effectuée de fin 2007 au printemps 2008, a fortement impliqué les agents de la Direction du livre et de la lecture. Elle a comporté deux volets, menés en parallèle et entièrement en interne : un volet technique, qui a consisté à réaliser l'architecture du site et à effectuer la mise en ligne, et un volet éditorial, où il s'est agi de rassembler et rédiger l'ensemble des documents à proposer. L'accès au site se fait par chapitre thématique. Huit chapitres sont pour l'instant proposés : quatre sont consacrés aux grandes missions patrimoniales des bibliothèques (les acquisi-

\* [www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/pat/index.htm)

## Observatoire du patrimoine écrit en région (OPER)

### Le patrimoine écrit en région Lorraine

1. Stratégies régionales
2. Réseaux documentaires
3. Signalement et numérisation : catalogues collectifs et projets
4. Conservation-restauration
5. Acquisitions patrimoniales aidées par l'Etat
6. Formation
7. Valorisation : expositions, publications, recherche
8. Structure régionale pour le livre
9. Bibliothèques et fonds patrimoniaux
10. Sources d'information, bibliographie



DRAC : Jean-Luc BREDEL  
 CLL : Jacques DEVILLE  
 IGB : Jean-Luc GAUTIER-GENTES

#### I. STRATEGIES REGIONALES

Plan régional patrimoine écrit (DRAC) :  
 année : 2005 (cf. "rapport d'étape", daté du 1er mai 2005, du CLL sur "les orientations proposées dans le cadre du Plan d'action du patrimoine écrit (PAPÉ) en Lorraine")

#### Priorités :

- Inventaire et catalogage de fonds (achèvement du catalogue régional des incunables)
- Mise en oeuvre d'un catalogue des titres de presse ancienne lorraine (DRAC / BnF)
- Programme de numérisation des manuscrits médiévaux (MCC / IRHT)
- Programme de numérisation des estampes et imagerie lorraines : bibliothèques, musées, services d'archives (DRAC / Conseil régional de Lorraine)

Contrat de projets Etat-Région, CPER (2007-2013) :  
 Programme de numérisation des fonds écrits et documentaires de Lorraine.

tions, la conservation, le signalement, la numérisation) ; un cinquième chapitre concerne la circulation des « biens culturels », au sens de la réglementation européenne, qu'il s'agisse de vente ou de prêt de documents et qui est l'une des principales missions patrimoniales de la DLL ; les trois derniers sont centrés sur le Plan d'action pour le patrimoine écrit et ses manifestations : enquête, journées d'étude, dispositifs d'aide. Par ailleurs sont disponibles directement sur la page d'accueil une rubrique « Actualités » ainsi qu'un accès cartographique à un service nouveau, l'Observatoire du patrimoine écrit en région (Oper).

#### L'Observatoire du patrimoine écrit en région

Rubrique qui a sans doute demandé le travail le plus important, l'« Observatoire du patrimoine écrit en région (Oper) » a pour mission de présenter des synthèses des politiques régionales sur le patrimoine écrit : les acteurs, les priorités, les moyens, les projets en cours, les réalisations. Ces synthèses sont élaborées en collaboration avec les conseillers pour le livre en Drac. Elles bénéficient d'une grande variété de sources d'information que

la DLL s'efforce de rassembler tout au long de l'année et dont il nous a paru souhaitable de faire bénéficier les collègues : programmes des services de l'État en région (Drac), partenariats des pôles associés de la BnF, rapports de l'Inspection générale des bibliothèques, actions des structures régionales pour le livre, projets des bibliothèques. Une meilleure connaissance de ces diverses initiatives, le plus en amont possible, est de nature à améliorer les conditions de leur programmation et de leur réalisation et à limiter au maximum les risques de redondance.

L'Observatoire est conçu autour de fiches régionales organisées en dix chapitres thématiques :

- stratégies régionales,
- réseaux documentaires,
- signalement et numérisation,
- conservation et restauration,
- acquisitions patrimoniales aidées par l'État,
- formation,
- valorisation,
- structures régionales pour le livre,
- bibliothèques et fonds patrimoniaux,
- sources d'information et bibliographie.

Certaines rubriques sont encore peu renseignées et devront faire l'objet d'un travail spécifique en 2009 : la formation ou les opérations de valorisation comme les expositions, les publications, les journées d'étude. Un deuxième volet est en projet pour 2009-2010 : il devrait présenter des approches nationales sous forme de synthèses cartographiques. La mise à jour du site est assurée de deux façons : une approche régionale qui repose avant tout sur le conseiller livre et lecture de la région concernée, une approche thématique qui s'appuie sur les agents de la DLL, en fonction des spécialisations qui sont les leurs. L'objectif que s'est fixé la DLL est d'assurer une mise à jour bisannuelle, en janvier et en juillet. C'est en soi un objectif difficile qui repose pour beaucoup sur la participation des professionnels : ce site ne pourra jouer pleinement son rôle que si nos collègues prennent le temps de nous signaler les projets et les manifestations les plus importants de leur établissement, de la même façon qu'aujourd'hui ils adressent volontiers un message d'information à une liste de diffusion comme « biblio-fr ».

F.P.